



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 avril 2024

Les gaz renouvelables, entre maturité et innovation

Publication du Panorama des gaz renouvelables 2023

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et les opérateurs des réseaux gaziers - Gaz et Territoires, GRDF, GRTgaz, et Teréga - publient l'édition 2023 du Panorama des gaz renouvelables. Après un ralentissement des projets de production de biométhane constaté depuis 2021, cette 9^{ème} édition s'inscrit dans une nouvelle dynamique. Avec plus d'une centaine de nouveaux projets inscrits au registre des capacités à la suite de la revalorisation du tarif d'achat en juin 2023, la filière redémarre. Seul un cadre stable, prévisible, au bon niveau de soutien permettra l'augmentation du nombre de projets et l'atteinte de l'objectif de 20 % de gaz renouvelables dans le mix à l'horizon 2030.

Pour Jules Nyssen, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER) : « La France s'est engagée à devenir le premier grand pays industriel au monde à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. La réussite de cette ambition passe par la maîtrise des consommations d'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique et par le développement des énergies renouvelables et bas carbone. Les acteurs de la filière gaz renouvelables considèrent que la complémentarité entre électrons et molécules s'avère seule à même de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et de souveraineté qui sont devant nous ».

La méthanisation : une filière qui a démontré son efficacité, en attente de plus de visibilité

Les quantités de biométhane effectivement injectées dans les réseaux de gaz ont encore progressé en 2023, pour atteindre 9,1 TWh soit +31% comparé à 7,0 TWh fin 2022. Au 31 décembre 2023, 652 installations injectaient du biométhane sur notre territoire, dont 139 nouvelles, représentant au global une capacité de production annuelle de 11,8 TWh/an, soit la capacité de production de 2 réacteurs nucléaires¹. La méthanisation pour injection est la seule filière d'énergie renouvelable française à être en avance sur les objectifs qui lui ont été fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) – soit 6 TWh de production à fin 2023. Ces bons résultats ne doivent néanmoins pas masquer le ralentissement qu'a connu la filière sur le second semestre 2023, conséquence de la modification du cadre économique fin 2020.

Pour les projets inférieurs à 25 GWh/an, la réforme du tarif d'achat entrée en vigueur en juin 2023, pour répondre au contexte inflationniste, a été accueillie favorablement par la filière. Elle a représenté une bouffée d'air pour la filière, en permettant à une centaine de projets d'entrer au registre des capacités. Depuis novembre 2020, les projets supérieurs à 25 GWh/an ne disposent d'aucun mécanisme de soutien pérenne. Pour ces installations, la filière souligne l'urgence de la publication rapide du second décret d'application relatif au dispositif extrabudgétaire des Certificats de Production de Biogaz (CPB). Il doit être assorti d'un engagement politique qui affirme des objectifs ambitieux à l'horizon 2030.

Et enfin, la filière plaide pour la mise en œuvre rapide des appels à projet pour le biométhane non-injecté à usage carburant (BioGNV).

Développer les nouvelles voies de production gaz renouvelables : un enjeu majeur

Les nouvelles voies de production de gaz renouvelables apparaissent comme le complément incontournable à l'atteinte des objectifs de la prochaine Stratégie Française pour l'Énergie Climat (SFEC). Les objectifs de production chiffrés pour la période 2024-2035 mentionnent la possibilité d'avoir dans la prochaine PPE des mesures de soutien aux filières pyrogazéification et gazéification hydrothermale pour des démonstrateurs de taille industrielle. Le Power-to-Methane, filière essentielle au couplage des systèmes énergétiques électrique et gazier, ne figure étonnamment pas dans la liste des filières visées.

Près d'une cinquantaine de projets de pyrogazéification sont déjà identifiés dans tous les territoires et se tiennent prêts à engager une phase de développement industriel en France comme en Europe. Ils ouvrent la voie à une valorisation énergétique locale d'un large panel de déchets solides ou liquides.

Dans ce contexte, il devient urgent que les pouvoirs publics lancent l'appel à projets pyrogazéification annoncé au printemps 2023.

Les acteurs français – collectivités, industriels et start-up - sont prêts, donnons-leur les moyens de contribuer à la production d'une énergie locale, qui permettra d'atteindre la neutralité carbone du mix énergétique français à l'horizon 2050.

[Télécharger le Panorama des gaz renouvelables 2023 \(ajouter le lien d'hébergement\).](#)

¹Hypothèses retenues : production d'un réacteur nucléaire (5,5 TWh/an) ; taux de disponibilité d'un site de méthanisation : 90 % ; taux de disponibilité d'un réacteur nucléaire : 70 %, puissance de réacteur : 900 MW.